

---

## CERTIFICATION EN MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

---

**PAR:** COLLÈGE DE TECHNOLOGIE FORESTIÈRE DES MARITIMES

**DATE:** 23-27 Avril 2018

---

Le département de la formation continue du Collège de Technologie Forestière des Maritimes est heureux d'offrir une formation pour la certification en modification des cours d'eau et des terres humides pour la province du NB avec Paul René Robichaud en tant qu'instructeur. La formation se déroulera du 23 au 27 avril 2018. La formation aura lieu au Collège de Technologie Forestière des Maritimes, campus de Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Les détails spécifiques du cours, y compris un profil d'instructeur, le formulaire d'inscription et les frais de scolarité sont inclus dans l'annonce ci-jointe.

Le Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux du Nouveau-Brunswick approuve la délivrance de permis généraux de modification des cours d'eau et des terres humides pour les personnes qui participent à des opérations forestières sur des terres privées, qui ont suivi un programme de formation certifié et passé avec succès un examen de licence. Le Département de la formation continue du Collège de Technologie Forestières des Maritime est le seul fournisseur de cette formation certifiée.

Cette approche de la **certification en modification des cours d'eau et des terres humides** a révolutionné le système d'application de l'altération des cours d'eau et l'assurance de la qualité dans les opérations forestières. L'accent est mis sur les résultats plutôt que sur les méthodes et la responsabilité plutôt que sur l'approbation. L'achèvement de cette formation et de l'examen subséquent permettra au participant d'installer des ponceaux et des ponts à travée unique en vertu d'un permis multiple. Cela signifie qu'il n'y a pas de processus de demande qui prend du temps, et qu'il n'y a pas de longue attente d'approbation avant le début de l'installation. Cela signifie également que l'installateur peut maintenant utiliser ses connaissances et son expérience pour produire des résultats qui protègent les cours d'eau et les habitats aquatiques..

Plus de 2 000 personnes au N.B, en N.É., au Maine et dans les Territoires du Nord-Ouest ont obtenu une certification en vertu de la certification en modification des cours d'eau et des terres humides.

Ce cours a été approuvé par le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Énergie et des Ressources du Nouveau-Brunswick et Pêches et Océans Canada.

Si vous avez des questions ou souhaitez réserver votre place pour ce cours ou pour un autre cours, veuillez composer le (506) 458-0649 Frédéricion (anglais) ou (506) 546-4176 Bathurst (français).

---

## CERTIFICATION EN MODIFICATION DES COURS D'EAU ET DES TERRES HUMIDES POUR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

---

**DATES:** 23-27 Avril 2018

**ENDROIT:** Le Collège de Technologie Forestière des Maritimes est situé au 725, rue du Collège, Bathurst, NB E2Z 3Z2.


**OBJECTIFS:** Ce programme est conçu pour aider les participants à:

- Se préparer à passer l'examen de certification provincial qui leur permettra d'installer des ponceaux et des ponts à travée unique sur des terres forestières privées, en vertu d'un permis multiple.
- Effectuer les calculs afin de déterminer la grosseur d'un ponceau ou l'ouverture pour un pont
- Augmenter les compétences des participants en ce qui concerne le calcul des besoins en matériel et en équipement.
- Comprendre la nécessité de protéger la qualité de l'eau et les habitats qui y sont reliés.

**CANDIDATS:** Ce programme est conçu pour les personnes qui supervisent directement l'installation de ponts ou ponceaux qui modifient un cours d'eau sur des terres forestières privées. La politique provinciale est conçue de manière à ce que le permis multiple ne soit valide que si un installateur certifié est présent sur le site. Bien que l'expérience dans l'installation de ponceaux et de ponts soit un avantage certain, il n'est pas obligatoire pour suivre le cours.

**FORMAT:** La formation sur la **certification en modification des cours d'eau** sera effectuée de façon informelle. Les sessions suivront les modules tels qu'ils figurent dans le manuel du ministère de l'Environnement. Ce manuel est clairement et logiquement présenté et est utilisé comme texte de cours. Il a été hautement apprécié par les participants au cours précédent.

La majorité du cours est centré sur l'enseignement en classe avec des exercices individuels et en groupe. Le dernier jour est réservé à la rédaction de l'examen de certification provincial



**INSTRUCTEUR:** Paul René Robichaud possède un baccalauréat en foresterie depuis 1997. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec depuis 2001 et de l'association des forestiers agréés du N.B. depuis 2014.

Il a œuvré en forêt privée et sur les lots intra-municipaux au Québec pendant plus de 15 ans et il est maintenant instructeur au Collège de Technologies Forestières des Maritimes depuis 2011.

Il enseigne entre autres les cours de chemin forestier, sylviculture, suppression des feux de forêt et pathologie et entomologie forestières. Il est responsable pour la certification en modification des cours d'eau et terres humides pour le CTFM depuis 2015.

**INSCRIPTION:** L'inscription sera limitée à vingt-cinq (25) candidats selon le principe du premier arrivé, premier servi.

**TUITION:** Les frais de tuition pour le programme, y compris les fournitures, s'élèvent à 1250,00 \$ + 15% de TVH

**POLITIQUE DE CANCELLATION:**

En 2017, nous avons constaté une augmentation significative des annulations de dernière minute et des inscriptions qui ne se présentaient pas à nos cours. Cela entraîne des coûts supplémentaires pour le collège. Étant une organisation à but non lucratif, nous ne pouvons tout simplement pas nous le permettre. Afin de maintenir les coûts et les frais de scolarité aussi bas que possible, nous avons mis en place une politique d'annulation stricte. Veuillez-vous référer au formulaire d'inscription pour plus de détails.

**LA CERTIFICATION EN MODIFICATION DE COURS D'EAU ET TERRES HUMIDES équivaut à 28 crédits de formation continue en foresterie.**



